

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Fusible : 15/12/2022
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2022

Question n°5

**Admissions en non-valeur et effacement de dettes dans le cadre du
surendettement**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER part à 18h57 et vote jusqu'à la question n°19 / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO arrive à 17h14 et vote à partir de la question n°21 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20221207-D00168110-DE Date de publication :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2022 – Budget principal Article 6541 «créances admises en non-valeur» Article 6542 « créances éteintes	Montant prévu au BP 2022 : 19 000 € Montant de l'opération : 7 062.28 €
BP 2022 – CHRS Article 6541 «créances admises en non-valeur» Article 6542 « créances éteintes	Montant prévu au BP 2022 : 4 830 € Montant de l'opération : 4 829.80 €
BP 2022 – Résidences Autonomie Article 6541 «créances admises en non-valeur» Article 6542 « créances éteintes	Montant prévu au BP 2022 : 20 765 € Montant de l'opération : 20 764.82 €
BP 2022 – Aide à domicile Article 6541 «créances admises en non-valeur»	Montant prévu au BP 2022 : 6 000 € Montant de l'opération : 5 431.07 €
BP 2022 – Restauration à domicile Article 6541 «créances admises en non-valeur» Article 6542 « créances éteintes	Montant prévu au BP 2022 : 1 450 € Montant de l'opération : 5 887.52 € Le reliquat sera comblé par des virements de crédit

Résumé : Les services de la Trésorerie ont transmis un certain nombre de dossiers concernant les titres de recettes émis par le CCAS, pour lesquels le recouvrement n'a pas pu être effectué. Après étude de ces dossiers, il est proposé au Conseil d'Administration :

- l'effacement, après décisions judiciaires, des dettes pour un montant total de 18 320.78 €,
- l'admission des créances en non-valeur pour un montant total de 25 654.71€.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

I - Apurement de dette : dépôt de dossiers de surendettement

Certains usagers, ne parvenant pas à apurer leurs dettes, ont déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Ce dossier, présenté à une Commission de surendettement des particuliers, peut être orienté vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Le juge de l'exécution prononce l'ordonnance d'effacement des dettes.

Suites aux décisions judiciaires, il est proposé l'effacement de dettes pour un total de 18 320.78 €.

Le tableau ci-après indique par année, le montant des créances qu'il convient d'effacer après décisions du juge :

BUDGET PRINCIPAL		
Service	Année	Montant en €
Loyers habitat spécifique	2015	3 494,45
	2016	1 660.07
Repas en résidences autonomie	2018	29.00
	2019	62.10
	2021	167.18
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		5 412.80

BUDGET CHRS		
Service	Année	Montant en €
CHRS	2020	1 348.80
TOTAL CHRS		1 348.80

BUDGET RESIDENCES AUTONOMIE		
Service	Année	Montant en €
Résidences Autonomie	2017	315.45
	2018	4 866.15
	2019	5 637.85
	2020	604.44
TOTAL RESIDENCES AUTONOMIE		11 423.89

BUDGET RESTAURATION A DOMICILE		
Service	Année	Montant en €
Restauration à domicile	2020	135.29
TOTAL RESTAURATION A DOMICILE		135.29

TOTAL TOUS BUDGETS		18 320.78
---------------------------	--	------------------

II - Admissions en non-valeur

Il est proposé l'admission des créances en non-valeur au budget principal pour un total de 25 654.71 €.

Le motif invoqué par la Trésorerie pour le passage de ces créances en non-valeur est l'insolvabilité ou l'impossibilité de recouvrer les sommes suite au décès des usagers.

Le tableau ci-après indique le détail des montants de créances qu'il convient d'admettre en non-valeur par service et par année :

BUDGET PRINCIPAL		
Service	Année	Montant en €
Direction des Solidarités (dettes ancien service logement)	2018	44.30
Aides financières	2015	62.25
	2018	191.00
	2019	80.97
	2020	100.00
	2021	195.00
Habitat spécifique	2018	72.57
	2020	67.50
	2021	3.13
Dettes personnel CCAS	2019	62.07
Téléalarme	2018	30.00
	2019	145.00
	2020	151.14
	2021	134.36
Repas en résidences autonomie	2016	8.96
	2019	33.25
	2020	225.88
	2021	42.10
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		1 649.48

De plus, il est proposé l'admission des créances en non-valeur pour les budgets annexes suivants :

BUDGET CHRS	
Année	Montant en €
2019	2 948.00
2020	533.00
TOTAL BUDGET CHRS	3 481.00

Budget Résidences Autonomie	
Année	Montant en €
2017	558.25
2018	519.05
2019	5 050.61
2020	1 942.62
2021	1 270.40
TOTAL BUDGET RESIDENCES AUTONOMIE	9 340.93

BUDGET AIDE A DOMICILE	
Année	Montant en €
2015	412.10
2017	312.04
2018	265.68
2019	542.99
2020	2 841.76
2021	1 049.15
2022	7.35
TOTAL BUDGET AIDE A DOMICILE	5 431.07

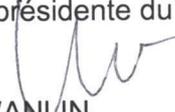
BUDGET RESTAURATION A DOMICILE	
Année	Montant en €
2018	323.04
2019	292.40
2020	3 327.59
2021	1 809.20
TOTAL BUDGET RESTAURATION A DOMICILE	5 752.23

TOTAL TOUS BUDGET ANNEXES	24 005.23
----------------------------------	------------------

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Votent favorablement les admissions en non-valeur et les effacements de dettes.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,


Sylvie WANLIN

